

Convoqué le 23/01/21, le conseil s'est réuni le 05/02/21  
 Le secrétariat est assuré par P. Treye  
 Abs excusé : T. Nonnotte (pouvoir à G. Cuenot)

### → Ouverture de crédits - - - - - 21/01

Dans l'attente du vote du BP, il convient d'autoriser l'ouverture d'un crédit de 1153 € au compte 2151 pour assurer le paiement des plaques de rue - Accord à l'unanimité.

### → Evaluation des Allocations Compensatoires - - - - - 21/02

Le conseil, à l'unanimité, approuve les décisions prises par la CLECT du 17/12/20 concernant le montant des AC 2020 et 2021

### → Convention travaux toiture de l'église et mur du cimetière - - 21/03

Après exposé du maire concernant la proposition de convention de Marchaux-Chaudofontaine (MC) pour financer avec les communes de Braillans (B) Champoux (C) et Chailion-Guyotte (CG) les travaux relatifs à la refaçon du toit de l'église et celle du mur d'enceinte du cimetière

Le conseil décide (unanimité) d'accepter les termes de la convention pour la toiture et autorise le maire à la signer et de reporter le vote de la partie cimetière après son achèvement

### → Informations diverses concernant :

- l'éclairage public (rencontre avec GBM) ;
- les travaux de signalisation horizontale et verticale : limitation de vitesse à 30 km/h et passage piétons (entre le parking et le restaurant) ;
- Enquête Ginko auprès des maires ;
- Remerciements pour les bons repas à l'Oleiver ;
- Informations sur les résultats financiers 2020 et BP 2021

La séance est levée à 20 heures

Le Maire,

La secrétaire,

Les conseillers,